

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DDCT DASES 27 Subventions (126 000 euros) à 22 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'apprentissage du français.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 22 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 20 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 20 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 25 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Formations linguistiques / Ateliers Sociolinguistiques :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association pour l'éducation, l'intégration et le développement (AEID - 59321) concernant des « Parcours Sociolinguistiques pour l'Intégration Sociale et Professionnelle des Familles Immigrées » (2021_08403).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Alpha IV pour l'éducation, l'intégration et le développement (22121) (13^e) pour son projet d'« Ateliers socio linguistique » (2021_06968). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à ce projet.

Article 3: Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Les Amis de la Bienvenue (11305) (17^e) pour son projet d'« Ateliers socio linguistique » (2021_01649- DDCT / SEII) et d'un montant de 2 000 € pour les « ateliers périscolaires » (2021_05133 – DASES).

Article 4 : Une subvention de la Ville de Paris à l'association Atouts Cours (10892) est fixée à 24 000 €, dont 16 000 € pour son action « Ateliers sociolinguistiques » (3 500 € pour la DDCT / SEII - 2021_06953 et 12 500 € pour la DASES -2021_08949), 2 000 € pour son action « Permanences d'écrivains publics » (pour la DASES - 2021_08950) et 6 000 € au titre des ateliers d'accompagnement à l'insertion professionnelle (pour la DDCT / SPV - 2021_01426). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle interdirectionnelle d'objectifs correspondant à ce projet.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée au Centre d'information et d'animation du 7^e arrondissement - Inter 7 (20145) (7^e) pour ses cours d'alphabétisation et de FLE (2021_01630).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association CQFD Bessières Comité de quartier en faveur du développement secteur Bessières (13325) (17^e) pour ses cours de français (2021_07369).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association Espace 16 (20983) (17^e) concernant « l'apprentissage du français à Paris » (2021_01953).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Espace d'Accueil d'Animation Interculturelle et Sociale dite Espace Universel (10265) (10^e) pour son projet d'ateliers sociolinguistiques (2021_06335).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Français pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe (187253) (17^e) pour la mise en œuvre d'ateliers de lecture à voix haute pour l'apprentissage du français et l'insertion sociale et professionnelle (2021_06453).

Article 10 : Une subvention de la Ville de Paris à l'association Fle & Compagnie (171301) (13^e) est fixée à 7 500 € dont 3 000 € pour son action « Lien social Alpha 13 », relative à l'apprentissage du français au bénéfice des personnes non scolarisées dans leur pays d'origine (1 500 € pour la DDCT/SEII -2021_06454 et 1 500 € pour la DDCT /SPV- 2021_00423), 2 500 € pour son action « Seniors : français, lien social et accès aux droits » relative à l'apprentissage et accès aux droits au bénéfice des personnes de plus de 55 ans, non francophones, originaires de Chine et d'Asie du Sud-Est (DDCT SEII- 2021_06457) et 2 000€ pour son action « ASL lutte contre l'exclusion » permettant à des personnes étrangères en grande difficulté, de maîtriser les bases du français oral et écrit (DASES – Seplex - 2021_06456). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à ces projets.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Form'Accueil (17659) (12^e) pour « l'achat de matériel pédagogique / ASL » (2020_10248).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 20 500 euros est attribuée à l'association Français Langue d'Accueil (18731) dont 2 000 € pour son action « Accès aux soins et prévention santé » (DASES/ SANTE - 2021_06476) et 4 000 € pour son action « Perfectionnements pédagogiques en vue de favoriser l'apprentissage du français » (DDCT/ SEII- 2021_06475) et 2 500 € pour son action « Accueil, aide à l'accès au français langue étrangère et à certains droits » (DDCT/SPV- 2021_02216) et 12 000 € « Ateliers sociolinguistiques d'apprentissage du français » (DASES/ SEPLEX- 2021_06470). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs correspondant à ce projet.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Les médiateurs et les médiatrices du 20^e (184803) (20^e) pour leur action « cours de Français en alphabétisation et à visée professionnelle pour public en difficulté » (2021_05507). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant à ce projet.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association La Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie - LFID (107441) (11^e) pour le projet « Cours de français » (2021_01685).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 17 000 € est attribuée à l'association Réseau Alpha (20103) pour une action non localisée, concernant « le référencement et la cartographie de l'offre d'apprentissage du français à Paris » (2021_01805).

Actions linguistiques spécifiques :

Article 16 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association Belleville Citoyenne (219230) (12^e) pour le projet « Babel doc : Ateliers de programmation et de réalisation documentaire pour le public allophone » (2021_07163).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Compagnie Gazelle (19410) (11^e) pour son action « Apprendre le français par la pratique artistique : Sors la langue de tes poches » (2021_07312).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 3 500 € est attribuée à l'association Paradoxes (16057) (11^e) pour son action « Atelier Un Bout de Chemin Multi sites QPV 10e-11e-19e », (2000 € - DDCT SEII / 2021_05570 et 1 500 € - DDCT-SPV 2021_00621). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention du 11 juillet 2019.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 2 500 € est attribuée au Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (Ateliers sociolinguistiques) (169301) (14^e) pour ses ateliers sociolinguistiques portant sur des questions de parentalité/santé/nutrition, dans le quartier Didot-Porte de Vanves (2021_06756).

Coordination linguistique et construction de parcours :

Article 20 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée à l'association Carrefour 14 (9966) (14^e) pour le projet d'une rentrée partagée (2021_07217). Mme la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 21 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association La Maison Bleue Porte Montmartre (163481) (17^e et 18^e) pour son projet de « Rentrée partagée, mutualisation des

moyens d'évaluation et d'orientation pour les demandeurs » (2021_06583). Madame la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Qualification des acteurs et développement d'outils au service du français :

Article 22 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association L'Ile aux Langues (66681) (18^e) pour l'action permettant la réalisation d'une plateforme de ressources et d'outils pour les formateurs/trices bénévoles (2021_00223). Madame la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée au Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (Ateliers sociolinguistiques) (169301) (10^e) pour l'animation de 3 cycles de formations pour les formateurs ou les intervenants des ateliers numériques (2021_06859).

Article 24 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement;

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO